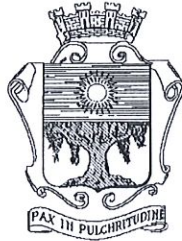




DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 : BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2022 – SUBVENTION AU CINEMA
DE BEAULIEU SUR MER

Séance Publique Ordinaire du 6 JUILLET 2022
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, M. Michel CECONI à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme REID Sophie à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 22
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 29 juin 2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

VII- BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2022 – SUBVENTION AU CINEMA DE
BEAULIEU SUR MER

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget de l'exercice 2022,
Vu la délibération municipale n°04 du 07 avril 2022 concernant le vote des subventions
aux associations,

Par délibération municipale n°04 du 07 avril 2022, il a été voté à l'association « LO
PEOLH », sise avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer exploitant le Cinéma de Beaulieu-
sur-Mer situé à l'adresse précitée, une subvention d'un montant de 9 000 €.

Considérant qu'au titre de l'article 17 de la convention d'objectif et de mise à
disposition du cinéma du 05 avril 2018, il est stipulé que la commune s'engage, afin
d'accompagner l'association susvisée dans son projet cinématographique dédié
notamment à faire découvrir le 7ème Art au jeune public, à lui verser annuellement une
subvention d'un montant de 12 000 €.

Considérant qu'il convient de rectifier cette erreur matérielle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- ATTRIBUE une subvention complémentaire d'un montant de 3 000 € à l'association «
LO PEOLH » sise avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer,
- DIT que les montants correspondants seront prélevés à l'article 6574 du budget
primitif 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à
l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rogef ROUX

